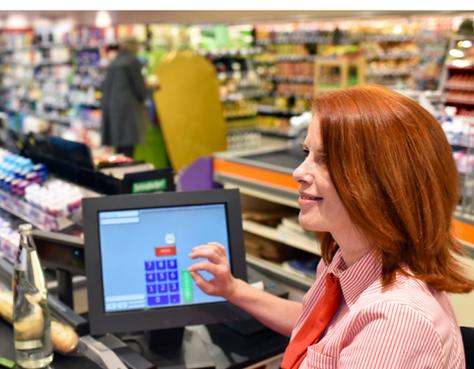


Le Plan régional santé au travail Hauts-de-France



2016

2020



BILAN





Un PRST mené sur 4 années : 2016-2020, marqué par l'émergence d'une crise sanitaire inédite.

Un PRST bâti sur 3 axes déclinés en 9 objectifs opérationnels mis en œuvre par des actions partenariales au sein de comités techniques (COTECH) : 18 COTECH animés par 22 pilotes et rassemblant plus de 150 acteurs de la prévention.

3 axes

Axe 1

Prévention primaire et culture de prévention

Axe 2

QVT, maintien en emploi et performance

Axe support

Renforcer le dialogue social et les ressources de la politique de prévention

9 objectifs opérationnels

Culture de prévention
Usure professionnelle
Risques prioritaires
Qualité de vie au travail
Maintien en emploi
Transversalité santé travail/
santé publique
Dialogue social
Offre de service TPE/PME
Connaissances données
et recherche

18
COTECH

22
pilotes

150
participants
aux groupes
de travail

► Un PRST qui s'inscrit dans le cadre d'une **politique de santé au travail innovante** :

- Primauté à la **prévention primaire** (agir en amont, en supprimant ou en réduisant les risques) ;
- **Approche positive du travail** :
 - du travail, facteur de risque, au travail, facteur de santé, de bien être des travailleurs,
 - d'une prévention source de coûts pour l'entreprise à une politique de prévention efficace, facteur de performance économique pour l'entreprise.

► Un PRST qui s'articule autour d'un fil conducteur : développer la **culture de prévention** en entreprise.

► Un PRST bâti avec tous les **acteurs régionaux de la prévention**, dans la **complémentarité** et à partir d'un diagnostic régional partagé.

► Un PRST qui implique tous les **partenaires sociaux** dans les orientations et qui les place comme relai d'impulsion.

► Un PRST présentant plusieurs **spécificités** :

- **des actions ciblées** :
 - sur des secteurs prioritaires (services à la personne, construction..),
 - sur des publics fragiles (jeunes travailleurs, nouveaux arrivants),
 - sur les niveaux de responsabilité (donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage),
 - sur les TPE PME.
- Des actions menées en **transversalité** avec d'autres politiques publiques (handicap et maintien dans l'emploi), et en complémentarité santé au travail / santé publique (amiante, crise sanitaire).
- Des actions **concrètes**, au plus près des travailleurs.

- Amener les entreprises à agir en amont, à la source des risques, pour les supprimer ou les réduire.
- Les inciter à faire de la sécurité au travail une valeur pour tous et non pas seulement une obligation.

- • • Des actions pour renforcer et accompagner l'évaluation des risques professionnels

CONTEXTE

Près de 30 % des accidents du travail concernent des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté dans l'entreprise. Les jeunes travailleurs, apprentis et stagiaires, sont particulièrement touchés.

EXEMPLE D'ACTION MENÉE

Réalisation de 4 films d'animation qui, tout en étant communs à l'ensemble des acteurs, permettent à chacun d'identifier et de perfectionner certains temps forts dans la préparation et le déroulement des périodes en entreprise.

Des films de sensibilisation qui visent toute la chaîne des acteurs de la prévention : entreprise, stagiaire/apprenti, formateur, parents et qui sont mis à la disposition de tous ceux qui souhaitent améliorer la prévention grâce à des outils directement employables.

► [lachaine youtube PRST HDF](https://www.youtube.com/channel/UCdl_9ZlXmRsNfsGemsBINaA)

prst
2016-2020

VOUS ACCUEILLEZ UN STAGIAIRE OU UN APPRENTI ?

4 films d'animation sur l'accueil des apprentis et stagiaires en entreprise

EN BREF

Pour la formation dans mon entreprise

- je participe à la réunion des tuteurs
- je nettoie avec soin les outils du stagiaire ou de l'apprenti
- j'adapte le travail à la formation
- en cas de doute je contacte l'équipe pédagogique

Sensibiliser et accompagner les entreprises, établissements de formation, apprenants et parents à la prévention des risques professionnels

⇒ https://www.youtube.com/channel/UCdl_9ZlXmRsNfsGemsBINaA

• • • Des actions pour prévenir l'usure professionnelle



CONTEXTE

Troubles Musculo Squelettiques
→ 1^{ère} cause de maladie professionnelle en France : 8 maladies professionnelles sur 10.

Vieillesse de la population jusqu'en 2040 → les Maladies Professionnelles concernent pour moitié les seniors.

- L'indice de fréquence moyen de Troubles Musculo Squelettiques en Haut-de-France est supérieur à la moyenne nationale (3,5 vs 2,7 en 2015) (Données Carsat Hauts-de-France).

- Dans les EHPAD : un taux de fréquence des accidents du travail supérieur aux autres secteurs d'activité et en progression, Des troubles musculo-squelettiques préoccupants, à l'origine d'inaptitudes et de perte d'emploi.

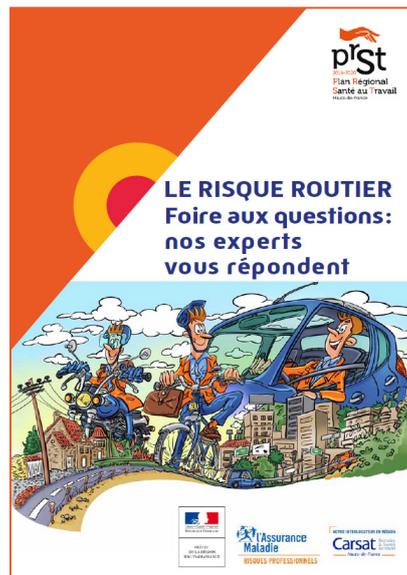
EXEMPLE D'ACTION MENÉE

Une action ciblée sur 100 EHPAD de la région, menée en partenariat (Direccte, Carsat, services de santé au travail, Santé publique France) en trois phases :

- Phase 1 : état des lieux établi à l'aide d'un même outil partagé par la Carsat et la Direccte (DREETS depuis le 1^{er} avril 2021)
- Phase 2 : analyse des questionnaires renseignés et capitalisation des bonnes pratiques repérées puis retours en direction des 400 EHPAD de la région et recherche de partenariats (organisations professionnelles et ARS)
- Phase 3 : information et sensibilisation de la profession, actions d'accompagnement avec les partenaires identifiés en phase 2

- • • Des actions menées pour agir sur des risques professionnels prioritaires : amiante, risques chimiques, chute de hauteur, risques psychosociaux, risque routier

Risque routier professionnel



CONTEXTE

Avec, chaque année, près de 500 décès et environ 30 000 blessés dont 4 500 blessés graves, le risque routier est la première cause de décès au travail (ils représentent près de 21 % des accidents du travail mortels - données CNAMTS).

ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

- 18 conférences dont 2 tables rondes connectées, avec une table d'experts (assureur, préventeur, formateur, juriste.) ;
- 735 entreprises participantes dont une majorité de plus de 50 salariés ;
- 65 % de chefs d'entreprises et de cadres parmi les participants ;
- auto diagnostic interactif : 28 questions et réponses analysées en direct ;
- foire aux questions pour capitaliser les réponses apportées et les diffuser largement ;
- plaquette pour aider les entreprises à mieux prévenir les risques routiers.



Risque chute de hauteur

En France, les chutes de hauteur représentent :

- La 1^{ère} cause d'accident du travail en termes de gravité, avec des séquelles très invalidantes
- La 2^e cause de mortalité au travail

CONTEXTE

Dans le secteur de la construction, les chutes de hauteur représentent 16 % des accidents, une des premières causes d'accident du travail et la première cause d'accidents graves et mortels (30 %).

Or le secteur de la construction est en sur sinistralité : en région Hauts-de-France, l'indice de fréquence des accidents du travail (nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés) est de 61.1 dans le bâtiment alors qu'il s'élève à 37.5 tous secteurs confondus.

EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES

→ **Campagnes de contrôles annuelles du travail en hauteur dans les chantiers du BTP** (Direccte/Carsat) : 2 610 chantiers contrôlés, plus de 5 000 entreprises contrôlées et plus de 18 000 salariés concernés par ces campagnes BTP depuis 2016.

Une nette évolution :

- une entreprise contrôlée sur deux présentait un risque de chute de hauteur en 2016, une entreprise sur 3 en 2020 ;
- une nette baisse des situations de travail en hauteur sans protection collective (de 50 % à 20 %).

→ **Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs :**

Actions de sensibilisation / Accompagnement des entreprises ciblées dans le cadre d'une convention de partenariat Carsat-OPPBTB

- **Convention 2014-2018 :**
Cible : 324 entreprises de 20 à 49 salariés (couvresseurs, charpentiers, étancheurs maçons, gros œuvre, ...) : progression moyenne en Organisation Technique et Humains mesurée à 16 %.
- **Poursuite des formations à destination des Maîtres d'ouvrage** (3 ou 4 formations/an). (Carsat/OPPBTB)
- **Réunions du Club des Coordonnateurs de Sécurité Prévention Santé** (3 réunions par an) organisées et animées en partenariat par la Carsat et l'OPPBTB : proposer régulièrement de traiter des thématiques relatives aux risques de chutes pour une meilleure prise en compte de la prévention du risque en amont des opérations de construction.

Une approche positive du travail :

- du travail, facteur de risques ... au travail, facteur de santé, de bien être des travailleurs ;
- d'une gestion des risques professionnels, source de coûts pour l'entreprise à une politique de prévention efficace, facteur de performance économique pour l'entreprise.

- • • Des actions pour favoriser la qualité de vie au travail

▶ **EXEMPLE D'ACTION MENÉE : l'expérimentation Qualité de Vie au Travail**

Levier d'amélioration des conditions de travail dans les services à la personne.

CONTEXTE

- Un secteur pourvoyeur d'emplois mais un niveau de risque professionnel élevé et en hausse avec une fréquence d'accidents 3 fois supérieure à la moyenne régionale (en 2018, Indice de fréquence Aide à domicile de 139 vs 39,6 – source Carsat Hauts-de-France) <https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/Sante-au-travail-aide-a-domicile-et-hebergement-medicalise-dans-les-Hauts-de>
- Des contraintes physiques (les TMS constituent la pathologie majoritaire) et organisationnelles (horaires décalés, déplacements, etc.) qui limitent la pérennité dans l'emploi (absentéisme, turn over, inaptitudes) et la durabilité des structures.



Expérimentation d'une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) auprès de 5 structures d'aides à la personne ayant un projet de transformation (sectorisation pour les aides à domicile, travail posté, transformation de l'organisation du travail au bureau, etc.) : réalisation d'un support vidéo « Mettre en place une démarche QVT dans les Services d'Aide à la Personne (SAP) - Témoignages ».

<https://youtu.be/3KjSV5wRAuE>

- Organisation de temps collectifs paritaires (partage d'outillage et de repères sur la QVT) : construction d'une dynamique interne de discussion sur le travail avec tous les professionnels concernés par le projet.
- Intégration de la santé au travail dans les projets en tenant compte :
 - o des conditions de travail des professionnels,
 - o de la qualité de l'intervention à domicile,
 - o de la pérennité économique de la structure.
- Transfert de la méthodologie d'intervention à des consultants identifiés et aux services de santé au travail interentreprises.

Production d'outils pour favoriser un management QVT, dans le secteur des services d'aide à la personne

- Production d'un guide sur le management → <http://hautsdefrance-aract.fr/blog/2017/04/21/services-a-personnes-reperes-management-departement-nord-de-calais/>



- et de 2 vidéos sur le Management dans les SAP

<http://hautsdefrance-aract.fr/blog/2018/11/15/video-organiser-travail-laide-a-domicile-mission-simple-1/>



<http://hautsdefrance-aract.fr/blog/2018/11/15/video-manager-travail-laide-a-domicile-mission-simple-2/>



- • • Des actions pour prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir les travailleurs en emploi

CONTEXTE

- Des salariés soumis à des pathologies graves ou invalidantes ou à une situation de handicap pouvant entraîner une exclusion professionnelle (en France 15 % des travailleurs sont concernés par les maladies chroniques évolutives -MCE-);
 - Une population au travail vieillissante ;
 - Des recherches de solution en entreprise pour aménager les postes de travail.
- Enjeux :
- prévenir l'usure professionnelle de tous les salariés en agissant sur les conditions de travail ;
 - Accompagner les travailleurs qui connaissent des problématiques de santé dans le but de maintenir leur employabilité.

EXEMPLE D'ACTIONS MENÉES

1. Informer les travailleurs en risque de désinsertion professionnelle et les entreprises



<http://www.prith-hauts-de-france.org/guide/index.html>

2. Coordonner : agir le plus en amont des situations et rechercher les solutions les plus adaptées pour les travailleurs et les entreprises :

- en renforçant les liens entre les médecins généralistes et les médecins du travail pour favoriser la prise en charge précoce des salariés,

- en agissant au sein de cellules dédiées et en partenariat, pour favoriser la reprise du travail dans de bonnes conditions.

3. Favoriser le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives : sensibiliser des chefs d'entreprise, des salariés et des représentants du personnel par des modules d'e-learning

<http://hautsdefrance-aract.fr/blog/module-elearning/maladie-chronique-evolutive-maintien-emploi/>



- • • Des actions pour agir en transversalité pour promouvoir un environnement de travail favorable

CONTEXTE
 Nécessité de coordonner les actions des différents services déconcentrés de l'État.
 Plusieurs plans en œuvre (Plan Régional Santé Travail, Plan Régional Santé Environnement, Plan Régional d'insertion des Travailleurs Handicapés ...).



EXEMPLE D' ACTIONS MENÉES

en transversalité des politiques publiques (plan régional santé environnement/PRST) autour de l'Amiante

Mieux se connaître ... et communiquer ensemble

Mise en place d'un réseau des différents acteurs institutionnels afin d'identifier le rôle et les missions de chacun et favoriser le partenariat et la transversalité des actions.

Conception et diffusion commune d'un flyer de sensibilisation des couvreurs au risque d'exposition à l'amiante.

Contrôler ...

Déploiement et accompagnement de l'action de contrôle des couvreurs : information des organisations professionnelles, ciblage d'une profession : les couvreurs

→ 177 contrôles en 2019

Savoir ...

Poursuite de la campagne « CARTO Amiante » pour renforcer les connaissances nationales: mesures d'empoussièremment en amiante de plusieurs processus de travail (interventions sur matériaux contenant de l'amiante comme le perçage d'une dalle en amiante) pour mieux connaître le niveau d'empoussièremment généré et mieux protéger les travailleurs comme les habitants de logements collectifs

→ réunions régulières et résultats encourageants sur 5 types de chantiers



Une réflexion et des actions menées avec tous les acteurs régionaux de la prévention, dans la complémentarité et à partir d'un diagnostic régional partagé.

Une approche de la santé au travail qui implique tous les partenaires sociaux dans les orientations stratégiques de la santé au travail et qui les place comme relai d'impulsion auprès des entreprises et des travailleurs.

• • • Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail

► **Piloter le PRST par une instance de gouvernance paritaire : le COREOCT (comité régional d'orientation des conditions de travail), lieu d'orientation et de suivi de la politique régionale en santé travail.**

► **Exemple d'action :**
Une instance mobilisée autour de la prévention : crise sanitaire - production d'un outil destiné aux TPE.



► **Faire des élus du personnel dans les anciens CHSCT, les CSE et CSSCT des acteurs de la prévention des risques professionnels en entreprise par l'amélioration de leur formation :**

- en définissant un référentiel régional de formation,
- en sélectionnant les organismes de formation à l'agrément,
- en créant et en animant un réseau d'organismes de formation,
- en outillant les formateurs.

PRST
Plan Régional Santé au Travail
Hauts-de-France

DIRECCTE Hauts de France / CASAT Nord Picardie

Référentiel de formation en santé/ sécurité au travail
des membres du Conseil Economique et Social (CES)
des membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT)
des membres du CHSCT (jusqu'au 31 décembre 2019)

Dans le but d'améliorer le dispositif de formation initiale dispensé aux membres de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail, la DIRECCTE des Hauts de France et la CASAT Nord Picardie ont entrepris une réflexion visant à proposer aux organismes de formation, un cadre leur permettant de construire et de développer leur offre de formation.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du PRST3 qui met l'accent sur la prévention primaire, le dialogue social et qui vise notamment à une montée en compétences des représentants du personnel sur les questions en Santé et Sécurité au Travail.

Ce cadre constitue un cahier des charges, qui fait partie intégrante du processus d'agrément des organismes. Ce travail s'inspire des travaux établis dans d'autres régions et a été réalisé en partenariat avec l'IREO et l'INRS. Il a été soumis à l'avis du COREOCT.

Le référentiel de compétences fournit une vision globale des connaissances et aptitudes requises, sans définir le niveau de maîtrise à atteindre par chaque stagiaire pour chaque compétence. L'organisme devra établir des priorités et adapter son contenu sur la base d'une analyse des besoins spécifiques de son public.

L'objectif de cet apport de compétences est de permettre aux membres de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail d'être capables d'identifier les risques liés aux situations de travail, d'analyser ces risques et d'être en mesure de proposer des pistes d'actions en vue d'améliorer les conditions de travail et de bien-être au travail.

La formation dispensée devra s'accompagner de la fourniture, par l'organisme de formation, d'une « boîte à outils » à l'usage des participants, dont l'objectif est de donner aux membres de l'instance représentative du personnel en Santé Sécurité au Travail toutes les informations et les supports méthodologiques dont ils peuvent avoir besoin, dans le contexte spécifique dans lequel ils exercent leur mission. A titre d'exemple, on peut citer :

- des ressources documentaires : brochures, ouvrages, sites Internet, références réglementaires...
- des listes de personnes ressources : préventeurs, organismes techniques, experts...
- des outils méthodologiques : guides d'analyse des risques...

PRST
Plan Régional Santé au Travail
Hauts-de-France

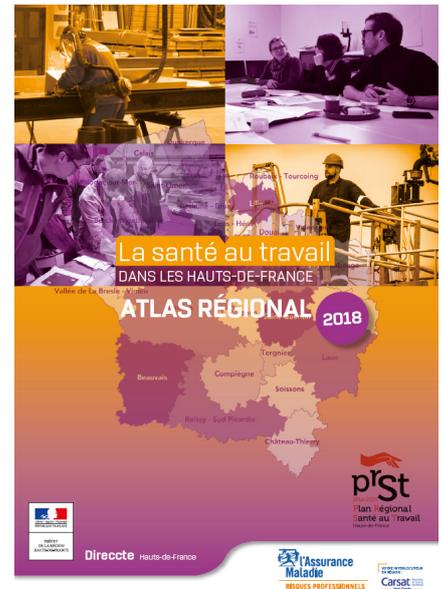
APTITUDES	COMPETENCES	ACQUIS DE L'APPRENTISSAGE	SAVOIRS ASSOCIES
1. Repérer les enjeux en Santé Sécurité au Travail	Participer à l'observation de la santé dans l'entreprise	Connaître la définition des accidents du travail et des maladies professionnelles Connaître et analyser les statistiques AT/MP et maladie par secteur d'activité Comparer les indicateurs de santé au travail d'une entreprise donnée par rapport à son secteur d'activité Connaître les indicateurs financiers liés à la santé au travail : tarification, réparation, coûts directs et indirects Identifier les différentes sources formelles et informelles et les informations disponibles en entreprise (Document Unique, bilan social, compte employeur, comptes rendus CSE, ...), BDES	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des accidents du travail et maladies professionnelles • Gestion assureur/taux du risque : tarification et réparation • Coûts directs et indirects • Statistiques générales des accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles • Observation de la santé, sources d'information et liens avec le travail
	Se référer au cadre réglementaire et normatif qui s'applique à l'entreprise	Repérer la hiérarchie des sources du droit et des textes normatifs Connaître les droits et les obligations de l'employeur et du salarié et en matière santé sécurité et conditions de travail Comprendre les mécanismes de mise en cause de la responsabilité civile et pénale dans le contexte d'une activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Directives, réglementation et jurisprudence • Recommandations • Textes normatifs (ISO, EN, OHSAS ...) • Principes généraux de prévention et autres principes (précaution...) • Responsabilités civiles et pénales • Délégation de pouvoir
	Communiquer avec les acteurs de prévention internes et externes	Identifier les principaux acteurs en S&ST internes et externes à l'entreprise ainsi que leurs missions Identifier les acteurs du maintien dans l'emploi Adopter une approche pluridisciplinaire des situations de travail en lien avec ces acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et missions des principaux acteurs en santé et sécurité au travail (Salarié Désigné Compétent, Service Santé au Travail, agent de prévention de la Carsat, Inspecteur du Travail...) • Travailleur en pluridisciplinarité
	Identifier la Santé Sécurité au Travail comme un levier de performance de l'entreprise	Comprendre l'ensemble des enjeux de la prévention des risques professionnels	

- • • Des actions pour renforcer les connaissances et cibler des actions de prévention

L'Atlas régional de la santé au travail

Poursuivre la production de données régionales en santé au travail, déclinées par territoire pour définir les priorités des acteurs de la prévention.

Cibler les risques et les secteurs afin de détecter de nouveaux enjeux ou risques émergents et de rendre l'action plus efficace.



Publication d'études thématiques

Affiner nos connaissances régionales en matière de santé au travail.





prst
2016-2020
Plan Régional
Santé au Travail
Hauts-de-France



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS Hauts-de-France
Les Arcades de Flandre
70 rue Saint Sauveur
BP 30502
59022 LILLE Cedex

Directeur de la publication : Patrick OLIVIER
Réalisation : Pôle Politique du travail
Publication : Juillet 2021